

Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones



Table des matières

Introduction	3	
Les femmes autochtones et la recherche		
Quelques outils existants	6	
Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones	7	
Modalités de la recherche	10	
Annexe I - Liste de vérification	13	
Références bibliographiques	18	

© Femmes autochtones du Québec Inc.

Publié par : Femmes autochtones du Québec Inc. (FAQ) Site Internet :

http://www.faq-qnw.org Préparé par : Suzy Basile1

En collaboration avec : France Robertson, FAQ

Traduction anglaise: Alpha traduction et interprétation Inc.

Graphisme : Maria Inostroza

Veuillez-vous adresser à Femmes autochtones du Québec Inc. pour la reproduction en partie ou en entier de ce document. Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte. Juin 2012

¹ Ce document a été élaboré au cours de l'automne 2011 et de l'hiver 2012, en français par Suzy Basile. Étudiante au doctorat en sciences de l'environnement à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), elle est également originaire de la communauté Atikamekw de Wemotaci. Elle est impliquée dans divers travaux (recherches et publications) au sujet de l'éthique de la recherche avec les Peuples autochtones et plus particulièrement celle concernant les femmes autochtones.

Introduction

Fondée en 1974, l'Association des femmes autochtones du Québec (FAQ) est un organisme à but non lucratif qui œuvre pour l'ensemble des femmes issues de toutes les Premières Nations du Québec, vivant dans les communautés et en milieu urbain. Elle fut mise sur pied pour lutter contre la discrimination instaurée par la Loi sur les Indiens à l'égard des femmes autochtones et leurs familles et pour revendiquer l'égalité entre les femmes et les hommes. La principale mission de FAQ est d'appuyer les efforts des femmes autochtones pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leurs familles. Les dossiers prioritaires de FAQ sont la santé, la promotion à la non-violence, la justice et la jeunesse.

FAQ veut aussi soutenir les femmes autochtones dans d'autonomie et de prise en charge de leurs propres intérêts. Le développement d'un outil tel que les « Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones » fait partie de ces démarches. FAQ veut promouvoir une recherche respectueuse, participer à l'établissement d'un processus rigoureux et s'assurer que les résultats seront utiles pour les femmes autochtones. En effet, depuis plusieurs années, FAQ s'est impliquée dans différents projets de recherche avec des partenaires universitaires et gouvernementaux afin de participer à la production de connaissances pouvant aider à documenter les nombreux dossiers sous sa responsabilité. FAQ reconnait l'importance de participer activement à des projets de recherche pouvant contribuer à la défense des causes des femmes autochtones et de leurs familles. FAQ fait donc partie de divers comités de recherche, de suivi de recherche et de direction de recherche (ex. ARUC-Alliance de recherche universités-communautés - la violence conjugale et les femmes autochtones au Québec : États des lieux et des interventions).

Les présentes lignes directrices en matière de recherche ont été élaborées pour les femmes autochtones, membres et employées de FAQ, pour les décideurs et les gestionnaires des communautés autochtones ainsi que pour les chercheurs qui désirent entreprendre un projet de recherche impliquant les femmes autochtones. Elles ont pour but d'aider les principales intéressées à mieux gérer les multiples propositions de projet de recherche reçues ainsi qu'à prendre des décisions éclairées sur leur éventuelle implication ou non dans les projets proposés. Ces lignes directrices proposent également une démarche à suivre afin d'arriver à l'établissement d'une relation égalitaire, transparente et mutuellement respectueuse entre les femmes autochtones et les chercheurs.

Le présent document propose une mise en contexte de la recherche impliquant les Peuples autochtones et plus particulièrement celle qui concerne les femmes autochtones. Il propose également un bref aperçu d'outils existants ainsi que des principes (tels que les principes PCAP pour propriété, contrôle, accès et possession des informations) et des modalités (étapes de recherche et méthodologie) devant être respectés. Enfin, une liste de vérification à effectuer lors de l'analyse d'un projet de recherche ainsi qu'une liste de références bibliographiques complètent le présent document qui se veut évolutif et inclusif.

Les femmes autochtones et la recherche

Le contexte de la recherche impliquant les Peuples autochtones est en pleine transformation au Canada. De « sujet » de recherche à « partenaire » de celle-ci, les Peuples autochtones sont de plus en plus impliqués dans la recherche grâce, entre autres, à leur activisme. Les femmes autochtones, longtemps ignorées des processus de prise de décision les concernant, doivent par conséquent faire l'objet d'une approche particulière (Basile, 2011, 2012; Desbiens, 2010). En effet, les Peuples autochtones ont été, dès les premiers contacts avec les Européens, le sujet de nombreux ouvrages et documents qui ont par la suite servi de base à l'établissement de politiques et de projets coloniaux. Le développement de la pensée scientifique, l'expansion du commerce et les tentatives de colonisation systématique des Peuples autochtones depuis le XVIe siècle ont par conséquent façonné le développement des relations et les fondements de la recherche dite scientifique (APNQL, 2005; Smith, 1999). Contrairement aux Peuples autochtones, ayant une forte tradition orale pour la transmission des connaissances et inculquer les apprentissages (rôle principalement dévolu aux femmes), les premiers explorateurs Européens et les Eurocanadiens, ont quant à eux une forte tradition écrite (longtemps dominée par les hommes). De plus, la façon d'appréhender le monde qui les entoure diffère sensiblement entre les Autochtones et les non Autochtones (Atran et Medin, 2008).

L'histoire récente des Peuples autochtones du Canada, plus particulièrement celle des femmes autochtones, est marquée par le développement de politiques assimilatrices par l'application de la Loi sur les Indiens. La lutte que les femmes autochtones mèneront contre la domination coloniale finira par faire modifier quelques articles discriminatoires de la Loi sur les Indiens (en 1985 et en 2010), sans toutefois régler entièrement la situation². Depuis, les femmes autochtones se sont réapproprié les espaces devenus « traditionnellement » masculins (selon le colonialisme) tels que la politique (à l'échelle communautaire et nationale principalement).

² Voir le volet historique du site Internet de Femmes autochtones du Québec, au http://www.faq-qnw.org, pour obtenir plus de détails sur les étapes de la lutte politique, juridique et sociale menée par les femmes autochtones au Québec.

Elles ont aussi commencé à se faire entendre dans les forums internationaux (Labrecque, 2011). À cet égard, le militantisme des femmes autochtones au plan international, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et des savoirs autochtones, aura permis de faire bouger les choses et d'en arriver à la signature de diverses conventions. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en est un bel exemple³.

Plusieurs défis se posent pour les Peuples autochtones et plus particulièrement pour les femmes quant à la protection des savoirs autochtones (Posey et Dutfield, 1997). Les femmes autochtones détiennent des savoirs spécifiques (par ex. utilisation des plantes médicinales, propriétés des petits fruits, gestion de l'eau, artisanat, etc.) et elles doivent avoir une représentation équitable dans les discussions et lors des prises de décisions portant sur la protection de ces savoirs (McGregor, 2008). Lors d'une recherche sur les savoirs traditionnels et sur la protection de l'eau qu'a mené la chercheure Anishinaabe Deborah McGregor, une femme autochtone y participant a affirmé : « Without the equal input of women, the Elders were able to only give half of the knowledge available » (McGregor, 2008, p. 30)⁴. Cette citation reflète bien la nécessité d'assurer la juste contribution des femmes autochtones à la recherche tout en soulignant que leurs savoirs sont essentiels à une vision holistique du monde et de la recherche. Prendre en compte ces savoirs permet donc de participer aux efforts de réappropriation des savoirs et de décolonisation de la recherche (Gentelet, 2009; Smith, 1999).

Tous les projets de recherche impliquant ou portant sur des enjeux concernant les Peuples autochtones, incluant les questions liées au genre et au vécu des femmes autochtones, nécessitent la prise en compte de certains éléments spécifiques au contexte culturel (Asselin et Basile, 2012; CRSH, CRSNG et IRSC, 2010) qui diffère d'un groupe autochtone à l'autre. Il est d'abord important de rappeler que les femmes autochtones ont longtemps été absentes de la recherche, qui se concentre habituellement sur les hommes pour ensuite être généralisée aux femmes. Qui plus est, plusieurs recherches menées par des femmes autochtones ont été rejetées par les autres chercheurs, car elles étaient considérées comme « subjectives » (Green, 1993; LaRocque, 1996). On a aussi parfois tenté d'imposer des modèles féministes occidentaux à la recherche en contexte autochtone, ce qui a pu mener à une fausse interprétation de la situation des femmes autochtones et des relations de genre (Markstrom, 2008).

Enfin, une implication concrète des femmes autochtones, dès le début de l'élaboration de tout projet de recherche s'avère nécessaire afin d'assurer une participation significative et respectueuse de celles-ci et une application rigoureuse des règles éthiques. La responsabilité d'assurer une telle participation doit être partagée par les chercheurs et par les femmes autochtones elles-mêmes.

³ La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée officiellement par les Nations Unies le 13 septembre 2007, signée par le gouvernement du Canada trois ans plus tard, en novembre 2010. 4 « Sans l'apport égal des femmes, les Aînés ont pu donner seulement que la moitié des connaissances disponibles » (traduction libre).

Quelques outils existants

Plusieurs documents, tels que des lignes directrices et des protocoles, ont été développés au Canada, par des organismes et communautés autochtones ainsi que par des organismes gouvernementaux et académiques non-autochtones. Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) publié en 1996, fut le premier de ces documents à proposer des lignes directrices de la recherche qui ont par la suite été largement utilisées par les universités et par les Peuples autochtones pour le développement d'outil de gestion de la recherche. Certains exemples ayant contribué au développement des présentes lignes directrices méritent d'être soulignés.

- 1) L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) propose l'application d'une *analyse comparative culturellement pertinente selon les sexes* (ACCPS) qui est, selon l'AFAC « une façon naturelle et inhérente par laquelle nous percevons et interprétons l'information » (AFAC, 2011, p. 3). Comparativement à d'autres types d'analyse basée sur le genre, celle-ci propose d'inclure, entre autres, les impacts de la colonisation dans les paramètres à utiliser lors de l'analyse. Ce document souligne que les femmes autochtones ont des expériences de vie et des perspectives uniques et qu'elles doivent jouer un rôle important dans l'élaboration de politiques et les processus décisionnels. Les quatre principes suivants doivent guider la mise en œuvre d'une telle analyse : 1)revitaliser la valeur des femmes autochtones au sein des sociétés, 2) respecter les cultures autochtones et l'équilibre entre les éléments du cercle de la vie (incluant les femmes et les hommes), 3) se conformer aux lois du Créateur ainsi qu'aux autres lois (loi autochtone, droit inhérent, la Constitution et la loi internationale) et 4)respecter la diversité culturelle et l'histoire des femmes autochtones (AFAC, 2011, p. 5).
- 2) Le **chapitre 9** de l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (ÉPTC). D'abord publié en 1998 et réédité en 2010 (après une vaste consultation du milieu autochtone), ce chapitre porte sur « La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada ». Bien que représentant un progrès notable comparativement à la version précédente de l'ÉPTC, ce nouveau chapitre ne peut pas résoudre tous les problèmes qui peuvent survenir entre la communauté autochtone et celle des chercheurs, mais il pose tout de même des balises intéressantes, telles que l'obligation de

respecter les protocoles autochtones lorsque prescrit, l'intégration des principes PCAP⁵ dans les ententes de recherche et la clarification des attentes de chacun des partenaires (autochtones et non autochtones). Le chapitre 9 de l'ÉPTC propose également des modalités pour la recherche en contexte autochtone et urbain. Par ailleurs, l'article 4.2 de l'ÉPTC stipule clairement qu'aucune recherche ne devrait systématiquement exclure les femmes.

3) L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a élaboré et adopté en 2005 un **Protocole de recherche** à la demande des communautés des Premières Nations et à l'intention de celles-ci et des chercheurs. Ce document a, entre autres, pour but de permettre aux communautés de : mieux encadrer les activités de recherche, bien saisir les enjeux de la recherche les concernant, participer réellement aux diverses étapes de la recherche et surtout, se réapproprier le plein contrôle du déroulement de la recherche. Ce protocole, actuellement en révision par un comité d'experts et dont la nouvelle édition est prévue pour l'automne 2012, compte intégrer, lorsque requis, une approche de recherche visant à satisfaire les besoins particuliers et les réalités distinctes des femmes autochtones. Ce protocole pourra aussi référer les partenaires de la recherche vers les divers outils développés qui proposent des modalités de recherche avec les femmes autochtones.

⁵ PCAP : Propriété, contrôle, accès et possession des informations.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

Parmi les principes de recherche à respecter en contexte autochtone, qui sont inspirés de la parole des ancêtres et qui sont maintenant proposés dans la littérature et par divers organismes autochtones et non autochtones, plusieurs doivent être appliqués spécifiquement au contexte des femmes autochtones aussi diversifié soit-il.

Les **principes PCAP** (propriété, contrôle, accès et possession des données de la recherche) ont été proposés par un organisme de Premières Nations au Canada (Organisation nationale de la santé autochtone) en 1998 (ONSA, 2007) et ils doivent être considérés comme des principes de base qui devraient guider toutes les recherches impliquant les Peuples autochtones et par le fait même, les femmes autochtones. De plus, les principes suivants s'appliquent au contexte général de la recherche autochtone, mais ils sont ici considérés à la lumière d'une approche spécifique proposée par les femmes autochtones.

- 1) La présence des femmes lors des **premiers contacts** avant d'entreprendre une recherche, ce qui comprend les demandes de permissions auprès des instances ou organismes autochtones en tenant compte du milieu de vie, de la nation d'origine, de l'âge et du statut particulier attribué aux aînées.
- 2) La tenue d'une **vaste consultation** auprès de la communauté ou de l'organisme impliqué qui interpelle particulièrement les femmes par la tenue de rencontres spéciales avec elles, à un moment et dans un lieu propices à la discussion (ex. tenir les rencontres sur le territoire lorsque possible). Cette consultation devrait mener à l'obtention d'un consentement éclairé, collectif d'abord et individuel par la suite, ainsi qu'à l'établissement d'un protocole de recherche qui respecte la culture locale des femmes.

- 3) L'implication des femmes autochtones dans la **définition du sujet de la recherche**, dans le choix de la méthodologie à appliquer, dans le développement du matériel à utiliser (ex. questionnaire) ainsi que dans toutes les autres étapes de la recherche. L'usage des langues autochtones doit aussi être priorisé lorsqu'exigé. La confidentialité et l'anonymat doivent être assurés lors de la collecte et l'analyse des données.
- 4) La recherche doit être basée sur des **besoins et des priorités locales** identifiés par les femmes elles-mêmes, en plus de proposer des stratégies de transfert de connaissances, de la formation pour permettre aux femmes impliquées de participer au processus de recherche et même d'initier d'autres activités de recherche pour le bien-être de leur communauté.
- 5) Le respect des **savoirs autochtones** (par ex. connaissances écologiques traditionnelles) au même titre que les savoirs scientifiques occidentaux. Ils doivent être considérés comme des savoirs uniques et valables, qui possèdent leurs propres fonctions et processus de validation. Les savoirs spécifiques des femmes autochtones, longtemps considérés comme inférieurs, moins prestigieux que ceux des hommes, doivent faire l'objet d'une attention particulière (par ex. santé, alimentation, l'organisation sociale).
- 6) Choisir une **méthodologie de recherche** respectueuse des conditions prescrites par la communauté autochtone en tenant compte des valeurs et des savoirs des femmes autochtones.
- 7) Redonner une **voix aux femmes autochtones** afin de réinstaurer un équilibre dans le discours de la société en général ainsi que dans celui de la communauté, ce qui devrait permettre de mettre à jour les principes présentés ici.
- 8) Le respect de la **vision holistique**, qui caractérise la majorité des Peuples autochtones du monde. Cette vision englobe tous les éléments du monde terrestre et de la cosmologie avec les composantes physiques, spirituelles, mentales et émotives des êtres humains, étant tous reliés et interdépendants. Cette approche est généralement enseignée par les femmes autochtones aux générations suivantes.

- 9) L'établissement de la **réciprocité** dans toutes les relations avec les Peuples autochtones. Les chercheurs doivent donner quelque chose en retour (en dehors du strict aspect financier) du savoir qu'ils obtiennent des femmes autochtones qui participent à la recherche. Les détails sont à définir avec les femmes ou l'organisme impliqué dans la recherche.
- 10) Le **retour des résultats** auprès des femmes concernées et leurs retombées dans le milieu ou la communauté autochtone. L'interprétation des résultats de la recherche doit être vérifié et validé avec les participantes et l'organisme mandaté pour assurer le suivi de la recherche et ce, avant leur publication⁶.
- 11) Le respect des **valeurs fondamentales** tout au long de la recherche telles que le respect, la confiance, la connaissance, l'équilibre, l'équité et le pouvoir décisionnel. Elles doivent s'appliquer en tout temps et être perpétuées au-delà du calendrier de la recherche.
- 12) L'adoption d'une attitude et d'une démarche inclusive et l'entretien d'un dialogue continu et d'un partenariat efficace et sincère entre les chercheurs et les femmes autochtones.

Enfin, il faut souligner que « l'après recherche », c'est-à-dire le maintien des liens tissés entre le chercheur et la communauté, est aussi important, sinon plus, que la recherche elle-même (Lévesque, 2009).

Ce fut d'ailleurs l'une des critiques formulées à l'endroit chercheurs qui a contribué à l'établissement de nouvelles règles en matière d'éthique de la recherche, voir Bull, J. R. (2010). Research with Aboriginal Peoples: Authentic Relationships as a Precursor to Ethical Research. Journal of Research on 5 (4). 13-22. Empirical Human Research Ethics. , Smith, L. T. (1999). Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples. Dudedin et Londres: Zed Books Ltd et University of Otago Press.

Modalités de la recherche

Il n'y a pas UNE « bonne manière » de faire de la recherche. Il faut mettre au point une méthodologie de recherche adaptée aux besoins et aux intérêts des femmes autochtones. Diverses auteures autochtones ont proposé différentes méthodologies (Absolon, 2011; Dumont, 2005; Green, 2007; Jiménez Estrada, 2005; Smith, 1999; Wilson, 2008) inspirées des traditions et philosophies autochtones telles que les « cercles de parole », l' « arbre de vie », les « quatre directions » et la prophétie des « sept générations ». Le « wampum à deux rangs » est également proposé pour illustrer les principes de partenariats de recherche entre des gens de cultures différentes (Stevenson, 2010) tout comme l'usage des « récits de vie » (enquêtes narratives) qui est recommandé afin de faire toute la place nécessaire au contexte de vie et à l'histoire partagée par les participantes à la recherche (McGregor, Bayha et Simmons, 2010). Il est également possible de faire usage d'un amalgame de principes et de méthodologies autochtones et occidentaux afin de satisfaire aux exigences d'une recherche éthique et rigoureuse (Loppie, 2007) et de répondre aux besoins exprimés par les femmes autochtones (Dion Stout et Kipling, 1998; McDonald, 2004).

Parmi diverses méthodologies, la **recherche action participative** est un type de recherche privilégié en contexte autochtone, principalement en raison de l'établissement d'une étroite collaboration entre les chercheurs et les personnes concernées par le sujet de la recherche (APNQL, 2005). Elle permet aux participantes d'une recherche de s'interroger sur leurs propres réalités, donc de formuler les questions de recherche et d'appliquer les résultats à leur propre vie ou à celle de leur communauté, donc de mettre en valeur leurs propres expertises. La recherche action participative encourage :

- L'éducation réciproque des collaborateurs à une recherche;
- La mise en place d'actions, de solutions et de mesures correctives;
- L'émergence de changements sociaux;

- Le partage des connaissances et des expertises dans une relation respectueuse, d'égal à égal;
- Le partage des responsabilités, des coûts et des bénéfices menant à des résultats satisfaisants

La recherche action participative requiert une participation réelle et significative des femmes autochtones au développement et au déroulement d'un projet de recherche. Il est également suggéré d'adopter une approche féministe afin de : 1) garantir la pleine participation des femmes, 2) mettre au premier plan leurs expériences et 3) favoriser la prise de conscience de l'usage de conceptions dites « masculinistes » du savoir s'il y a lieu (Rose, 2001).

Une recherche éthique et respectueuse des normes établies par les femmes autochtones (via un comité d'éthique de recherche par exemple) devrait comprendre les étapes suivantes, à respecter avant, pendant et après la recherche :

- A. Recherche de matériel provenant de la tradition orale des femmes autochtones concernées (enregistrements d'entrevues avec permission, vidéos de rassemblements, documentaires, procès-verbaux de réunion, etc.);
- B. Revue de la littérature existante sur les femmes autochtones (articles, livres, rapports de recherche, publications de FAQ et autres organismes autochtones);
- C. Étude des protocoles de recherche locaux (s'il y a lieu) et autres protocoles de recherche autochtones existants;
- D. Rencontre initiale entre les parties concernées par la recherche (chercheurs, conseils d'administration, conseils de bandes, comités d'aînés et de femmes);
- E. Développement en commun du sujet, des buts et des objectifs de la recherche;
- F. Obtention du certificat d'éthique (émis par le comité d'éthique de la recherche de l'institution;
- G. Développement en commun de la méthodologie (amalgame de méthodes autochtones et occidentales de collecte de données) appropriée au sujet et au contexte de la recherche;
- H. Identification des éléments de propriété intellectuelle (à qui appartiennent les récits de vie, les citations, les informations personnelles et les autres savoirs traditionnels partagés lors de la collecte de données);
- I. Signature d'un protocole d'entente entres les partenaires de la recherche

(par ex. Femmes autochtones du Québec, le comité des femmes et les chercheurs) qui assure le respect des éléments énumérés précédemment;

- J. Collecte des données (par ex. entrevues, cercles de parole, etc.);
- K. Traduction et interprétation du contenu dans la langue d'usage des chercheurs (si la collecte de données a été réalisée dans une ou des langues autochtones);
- L. Traitement et analyse des données (impliquer des femmes autochtones pour cette étape cruciale de la recherche);
- M. Interprétation et validation auprès des organismes et/ou des femmes autochtones;
- N. Signature d'ententes pour la publication et la communication des résultats de la recherche;
- O. Rédaction et préparation du matériel de publication et de communication des résultats de la recherche (avec rétroaction des organismes et/ou des femmes autochtones);
- P. Développement d'outils de vulgarisation (par ex. présentations PowerPoint, résumés et brochures, capsules radiophoniques, vidéos, etc.);
- Q. Traduction et interprétation des résultats de la recherche ou des faitssaillants de celle-ci dans la ou les langues autochtones appropriées;
- R. Reconnaissance des chercheurs, de la contribution des organismes et des personnes impliquées dans le rapport de recherche et les publications secondaires (articles);
- S. Évaluation des retombées positives et négatives de la recherche;
- T. Utilisation des résultats par les organismes et/ou les femmes autochtones.

Enfin, tous les partenaires d'un projet de recherche doivent faire preuve de flexibilité, d'ouverture et de patience dans la gestion du temps et des imprévus qui peuvent surgir durant le déroulement de la recherche. L'élaboration des outils de gestion de la recherche (comité de suivi, calendrier des opérations, activités de collecte de données) doit être considérée comme un travail d'équipe. Une évaluation continue de la démarche de recherche permet d'identifier les difficultés potentielles et de mettre en place les ajustements nécessaires au bon déroulement de la recherche.

Annexe I - Liste de vérification

Afin de bien évaluer la qualité d'une démarche de recherche impliquant les femmes autochtones, certaines questions fondamentales doivent être posées. Les réponses à ces questions aideront à la prise de décision, favorable ou défavorable, d'appuyer un projet de recherche (inspiré de ONSA, 2007).

1.	Est-ce que le projet de recherche est pertinent et utile pour les femmes autochtones, pour leur famille et leur communauté?					
	Oui Non Sujet:					
	En quoi est-il pertinent?					
2.	Qui sont les chercheurs qui vous ont soumis le projet de recherche et quelles sont leurs affiliations?					
_						
3.	Est-ce que les chercheurs ont une expérience significative de recheche en milieu autochtone?					
	Oui 🗖 Non 🗖					
	Quelles sont leurs références?					

4. Est-ce que l'approche utilisée est appropriée?					
	Lettre officielle	Oui 🗖 Non 📮			
	Demande de rencontre initiale	Oui 🖵 Non 🖵			
	Langage vulgarisé	Oui 🗖 Non 📮			
	Temps accordé pour répondre	Oui 🗖 Non 📮			
 Est-ce que le projet de recherche proposé offre des modalités de mettre en valeur et respecter les principes de rech PCAP (propriété, contrôle, accès et possession des données)? 					
	Oui 🗖 Non 📮				
	Sinon, que manque-t-il?				
6.	Quelles retombées ou incidences sur la qualité de vie des femmes, à	ce projet de recherche pourrait-il avoi court, moyen et long terme?			
7.	À votre connaissance, est-ce qu'u auprès de femmes autochtones?	ın projet semblable a déjà a été mené			
	Oui 🗖 Non 🗖				
	Si oui, est-ce que votre organismo du processus?	e ou votre communauté a été satisfaite			

0.	importantes du projet de recherche?		
		Planification et conception du projet (sujet et question de recherche)	
		Recherche bibliographique et des sources orales	
		Choix de la méthodologie de recherche	
		Développement du questionnaire et du formulaire de consentement	
		Collecte des données (entrevues, rencontres de groupe)	
		Analyse et interprétation des données	
		Validation du contenu du rapport final	
		Modalités de diffusion des résultats (aux femmes autochtones d'abord)	
	Autr	res :	
9.	Con	nment les femmes autochtones sont-elles concrètement impliquées dans le projet de recherche?	
		Chercheures, co-chercheures ou assistantes de recherche	
		Intervieweuses	
		Interprètes	
		Personnes-ressource (informateurs-clés)	
		Participantes	
	0	Participantes Membre du comité de suivi de la recherche	
	_ _	·	

10.	Que prop	lles sont les avantages potentiels du projet de recherche osé pour les femmes autochtones, leur famille et leur communauté?
		Avantages économiques directs pour les membres de votre communauté (ex. salaire des collaborateurs et autres personnes, (voir la question 9).
		Avantages économiques indirects, individuels et collectifs ex. équipe de recherche qui séjourne dans votre communauté, location de chambres, restauration, etc.).
		Le chercheur principal propose de la formation aux employées de la recherche et impliquent les membres de la communauté dans l'établissement de la démarche et le choix de la méthodologie de la recherche.
		Les résultats de la recherche aideront les membres de la communauté à prendre des décisions éclairées, à documenter les demandes de financement et les causes à défendre.
		Les résultats de la recherche peuvent aider à amener des changements aux niveaux politique, social, environnemental, économique et culturel.
	Autr	e:
11.	prop	ls sont les risques ou préjudices potentiels du projet de recherche osé pour les femmes autochtones, leur famille et communauté?
		Le projet de recherche pourrait nuire à la protection de la vie privée et des renseignements personnels des membres de la communauté.
		Le sujet de la recherche proposé risque de bouleverser les membres de la communauté.
		Le projet de recherche proposé entre en conflit avec les valeurs culturelles de la communauté, ne respecte pas les mœurs et les croyances locales.
		Le projet implique beaucoup de temps (non-rémunéré) et d'énergie investis par les membres de la communauté.

Le chercheur principal ne compte par prendre en considération les conditions posées par les membres de la communauté.	
Le chercheur principal ne propose pas de modalités de consultatio au sujet du déroulement de la recherche, ni d'exercice de validatio des résultats de la recherche auprès des membres de communauté.	
Autre :	_
12. Est-ce que les avantages potentiels du projet de recherche sont plus	_
importants que les risques ou préjudices potentiels?	
Oui 🗖 Non 🗖	

Références bibliographiques

- Absolon, K. E. (2011). Kaandossiwin How we come to know. Halifax: Fernwood Publishing.
- AFAC. (2011). Un protocole d'application culturellement pertinent selon les sexes. Ottawa: Association des femmes autochtones du Canada. http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/CR-GAP%20Context%20AUG2010%20FR.pdf.
- APNQL. (2005). Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador. Wendake: Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Asselin, H. et Basile, S. (2012). Éthique de la recherche avec les Peuples autochtones: qu'en pensent les principaux intéressés? Éthique publique, 14 (1).
- Atran, S. et Medin, D. (2008). The Native mind and the cultural construction of nature. Cambridge: Cambridge University Press.
- Basile, S. (2011). Proposition d'une approche féministe de la recherche en sciences de l'environnement. Synthèse environnementale. Thèse de doctorat (Sciences de l'environnement). Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Basile, S. (2012). Proposition pour une approche féministe de la recherche autochtone. Bulletin du Réseau DIALOG, Janvier-Février.
- Bull, J. R. (2010). Research with Aboriginal Peoples: Authentic Relationships as a Precursor to Ethical Research. Journal of Empirical Research on Human Research Ethics, 5 (4), 13-22.
- CRSH, CRSNG et IRSC. (2010). Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains. Ottawa: Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada.
- Desbiens, C. (2010). Step lightly, then move forward: exploring feminist directions for northern research. Canadian Geographer / Le Géographe canadien, 54 (4), 410-416.
- Dion Stout, M. et Kipling, G. D. (1998). Les femmes autochtones au Canada: orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques (No. 0-662-63431-4). Ottawa: Condition féminine Canada.
- Dumont, J. (2005). First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) Cultural Framework.
- Gentelet, K. (2009). Les conditions d'une collaboration éthique entre chercheurs autochtones et non autochtones. Cahiers de recherche sociologique (48), 143-153.
- Green, J. (1993). Democracy, Gender and Aboriginal Rights. Unpublished manuscript, November, 15.
- Green, J. (2007). Taking account of Aboriginal Feminism. Dans J. Green (Éd.), Making space for indigenous feminism (pp. 20-32). Black Point: Fernwood Publishing.

- Jiménez Estrada, V. M. (2005). The Tree of Life as a Research Methodology. The Australian Journal of Indigenous Education, 34, 44-52.
- Labrecque, M.-F. (2011). La transnationalisation des mouvements féministes dans les Amériques. Quelle est la place des femmes autochtones? Inditerra-Revue internationale sur l'Autochtonie (3), 28 pages.
- LaRocque, E. (1996). The Colonization of a Native Woman Scholar. Dans C. Miller (Éd.), Women of the First Nations: Power, Wisdom, and Strength (pp. 11-18). Winnipeg: The University of Manitoba Press.
- Lévesque, C. (2009). La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances. Dans N. Gagné, T. Martin & M. Salaün (Éds.), Autochtonies: Vues de France et du Québec (pp. 455-470). Québec: Les presses de l'Université Laval.
- Loppie, C. (2007). Learning From the Grandmothers: Incorporating Indigenous Principles Into Qualitative Research. Qualitative Health Research, 17 (2), 276-284.
- Markstrom, C. A. (2008). Empowerment of North American Indian Girls: Ritual Expressions at Puberty. Lincoln / London: University of Nebraska Press.
- McDonald, J. A. (2004). The Tsimshian Protocols: Locating and Empowering Community-based Research. Canadian Journal of Native Education, 28 (1-2), 80-91.
- McGregor, D. (2008). Anishnaabe-kwe, Traditional Knowledge and Water Protection. Canadian Woman Studies, 26 (3-4), 26-30.
- McGregor, D., Bayha, W. et Simmons, D. (2010). Our responsability to Keep the Land Alive: Voices of Northern Indigenous Researchers. Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health, 8 (1), 101-123.
- ONSA. (2007). PCAP: Propriété, contrôle, accès et possession Approuvé par le Comité de gouvernance sur l'information des Premières Nations. Ottawa: Organisation nationale de la santé autochtone.
- Posey, D. A. et Dutfield, G. (1997). Le marché mondial de la propriété intellectuelle :

 Droits des communautés traditionnelles et indigènes: Centre de recherche pour le développement international WWF (Suisse) Fond mondial pour la nature.
- Rose, D. (2001). Retour sur les méthodologies de recherche féministes: Document de travail. Montréal: Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, culture et société.
- Smith, L. T. (1999). Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples.

 Dudedin et Londres: Zed Books Ltd et University of Otago Press.
- Stevenson, M. G. (2010). L'éthique de la recherche en collaboration avec les communautés autochtones: Réseau de gestion durable des forêts.
- Wilson, S. (2008). Research is Ceremony Indigenous Research Methods. Halifax & Winnipeg: Fernwood Publishing.